Sus au travail féminin !! : [1ère partie]

Autor(en): **E.Gd.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **28 (1940)**

Heft 575

PDF erstellt am: **16.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-263823

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

E 1485
Bibliothèque publique et Universitaire - GENEVE
BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

J. A.

21 SEPTEMBRE 1940 — GENEVE — VINGT-HUITIEME ANNÉE. — N° 575

Le Mouvement Féministe

26 SEPT. 1940

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, Crêts de Pregny
ADMINISTRATION
Mlle Renée BERGUER, 7, route de Chêne
Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 6.—
ÉTRANGER . » 8.—
Le numéro . . » 0.25
Les abonnements partent du 1er janvier. A partir de Juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
11 cent. le mm.
Largeur de la colonne : 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

Une Prière pour le jour du Jeûne

Seigneur, tu sais que sans li-
[berté, nous ne pouvons vivre!
. . . . . .
Bénis notre drapeau, et bénis
[aussi nos chants,
Bénis notre liberté, fais-la
[fleurir à nouveau,
Vois! nos montagnes te prient
[aussi pour moi!

(Libre traduction de Gott. KELLER).

Sus au travail féminin!!

...Car les attaques continuent. Ce serait, pour une femme, péché mortel de travailler contre salaire, qu'elles ne seraient pas plus virulentes. Et sans se soucier de leur illogisme, ce sont précisément ceux qui citent le plus volontiers les homélies prononcées aussi bien à Berne qu'outre Jura sur la valeur régénératrice du travail — valeur que nous sommes les premières à reconnaître et à proclamer — qui mènent le plus acerbement campagne. Il est rare qu'un jour se passe sans que nous relevions dans la presse, dans un discours, ou encore dans un de ces fameux projets de « rénovation », une demande d'interdiction du travail féminin. Cela en devient véritablement inquiétant.

Si encore, il nous était possible de faire valoir notre point de vue auprès du grand public et ailleurs que dans nos propres journaux, nous pourrions mieux nous défendre. Nous pourrions réclamer pour la femme son droit imprescriptible au travail, envisager les cas d'espèce, pour lesquels nous estimons que c'est à *elle seule*, selon son don d'organisation de sa vie, l'estimation de ses capacités, son désir de fonder un foyer tout comme l'homme, qu'il appartient de prendre une décision que personne n'a le pouvoir de lui imposer. Nous pourrions aussi préciser, selon des données scientifiques sûres, la proportion de celles qui travaillent pour vivre, le nombre de celles qui ont des charges de famille, la somme que ces charges prélèvent chaque mois sur un gain souvent bien maigre ; et montrer ainsi ce que vaut la légende qui veut que des femmes ne travaillent que pour pouvoir s'acheter des bas de soie et du rouge aux lèvres... Mais il paraît que cette discussion loyale est impossible. Voyez plutôt ce qui vient d'arriver à celle qui signe ces lignes auprès d'un quotidien, que nous avions cru cependant plus compréhensif à l'égard de notre cause: la *Tribune de Genève :*

Ce journal en effet avait commenté dernièrement la communication, malheureusement anonyme, d'un « groupe de jeunes », qui assurait que le 90 % des femmes qui travaillent le font par nécessité, parce qu'elles en ont besoin pour subsister, ou parce qu'elles doivent aider à vivre un membre de leur famille. Assertion que l'auteur de ce commentaire, qui n'était autre que le rédacteur financier de la *Tribune*, trouvait audacieuse et dépourvue de preuves, pensant pour sa part que bon nombre de femmes mariées travaillent quoique leur mari ait une bonne place, et que beaucoup de jeunes filles qui occupent un emploi n'ont pas absolument besoin de leur salaire pour vivre. C'est à ces affirmations que nous avons eu la naïveté de croire pouvoir répondre à notre tour, en adressant à la *Tribune* une lettre que nous nous excusons de mettre ci-après sous les yeux de nos lecteurs: ce n'est point, qu'ils en soient bien assurés, pour le plaisir de leur imposer une page de plus de notre prose, mais tout simplement, et vu le procédé du destinataire d'ignorer prudemment dans sa réponse tout ce qui, dans cette lettre, le gênait, pour apporter au débat des précisions que nous estimons utiles :

...La lecture, écrivions-nous, d'une fort intéressante brochure publiée l'an dernier par l'Office suisse des Professions féminines[1] m'amène à me demander à mon tour sur quelles preuves votre rédacteur fonde lui-même ses affirmations ? Cette brochure est en effet le résultat d'une enquête menée à Zurich parmi plus de 1200 employées de bureau et près de 400 vendeuses de magasins: Genève n'est pas Zurich assurément, mais il ne saurait pourtant y avoir d'une de nos villes suisses à l'autre des différences si considérables qu'elles puissent empêcher de déduire que ce qui vaut pour l'une vaut pour l'autre. Eh! bien, d'après cette enquête, scientifiquement menée sous la responsabilité de l'Office suisse des Professions féminines, la moitié seulement des travailleuses enquêtées était exempte de toute charge familiale. L'autre moitié, soit le 46 % des employées et le 43 % des vendeuses est appelée à entretenir, et cela parfois dans une large mesure, qui un père, qui une mère, qui des frères et sœurs, parfois même des parents plus éloignés, et cela quel que soit le montant du salaire touché. Pour la plupart, c'est en tout cas le cinquième de ce salaire qui est consacré à ces charges familiales, mais pour certaines, c'est près de la moitié. Or, quand on sait ce que gagne une dactylo, même habile, ou une commise... on peut se demander ce qui, dans bien des cas leur reste pour manger à leur faim...

Ces charges consistent généralement en une aide financière, occasionnelle ou permanente, souvent nécessitée par le chômage, l'insuffisance de gain ou encore la maladie; mais les cas sont fréquents aussi de celles qui permettent ainsi à un neveu une préparation professionnelle approfondie que ses parents n'auraient pas pu assumer. Parfois aussi, la réponse à l'enquête mentionne le payement de dettes causées par des périodes de chômage ou de maladie d'un frère ou d'une sœur et qui, sans cette aide, auraient ruiné à tout jamais un modeste budget. Sur 171 vendeuses de magasins ayant charge de famille, 98 assument entièrement l'entretien de leur parents, et 34 partiellement ; 37 viennent en aide à des frères et sœurs, et 2 à des proches parents. Et ces charges existent souvent depuis longtemps, et loin de diminuer avec les années vont au contraire en augmentant (impossibilité de travail pour cause d'âge des parents, maladie devenue incurable, etc., etc.).

Une autre des statistiques zurichoises qu'il convient aussi d'étudier attentivement avant de professer une opinion sur la nécessité du travail féminin rémunéré, est celle qui porte sur l'état-civil des travailleuses enquêtées : la proportion des célibataires par rapport aux femmes mariées est extrêmement forte puisque 95 % des employées de bureau et 93 % des vendeuses sont seules pour gagner leur pain. Ainsi donc, sur les 1281 employées qui ont répondu au questionnaire de l'Office, 1227 étaient célibataires, 40 divorcées, 9 veuves, et 5 seulement mariées ; et sur les 394 vendeuses, 366 étaient célibataires, 13 divorcées, 10 mariées, et 5 veuves. Ces chiffres me paraissent répondre par eux-mêmes aux affirmations du rédacteur financier de la *Tribune*.

(La fin en 3me page). E. Gd.

[1] *Die wirtschaftliche Lage und die Unterstützungsleistungen von Bürolistinnen und Verkäuferinnen der Stadt Zürich.* Le *Mouvement* parlera prochainement plus en détails de cette publication.

Une déclaration des suffragistes genevoises

L'Association genevoise pour le Suffrage féminin, qui a toujours considéré comme une de ses tâches essentielles d'assurer la participation active des femmes à la chose publique, n'a pas manqué de s'intéresser vivement aux diverses manifestations de l'opinion qui se sont fait jour dans notre pays à la suite des événements qui ont bouleversé l'Europe.

C'est à regret toutefois qu'elle a dû constater combien, tant les groupements nouveaux qui se sont constitués à cette occasion, que les partis politiques lorsqu'ils ont revisé leur programme, ont rarement fait appel à la collaboration effective des femmes comme citoyennes, et comment ils se sont bornés, là où il a été question d'elles, à leur assigner des tâches purement matérielles. Aucun d'eux, peut-on dire, n'a paru se douter que l'apport des forces et des bonnes volontés féminines constituerait dans notre vie politique nationale un de ces précieux éléments nouveaux, sans cesse invoqués par ceux qui préconisent une rénovation: et pourtant, dans le domaine social comme dans le domaine économique, en matière d'éducation, de redressement moral, de protection de la famille et de la jeunesse, le concours féminin, assuré sur un pied d'égalité, pourrait beaucoup pour l'avenir de notre pays.

Ceci d'autant plus que, dans la crise actuelle de l'opinion publique, l'élément suffragiste est un de ceux qui se réclament le plus directement des meilleures traditions de notre pays. La revendication suffragiste est en effet si étroitement liée avec tous les principes de liberté, d'indépendance, de responsabilité personnelle, de devoir de chacun vis-à-vis de tous, que, en ces périodes de flottement et d'hésitations, se priver volontairement du concours de toutes celles qui ne demandent qu'à mettre au service du pays le meilleur de leur cœur et de leurs capacités, est méconnaître l'étendue de nos forces nationales. Car ne peut-on dire ici, en paraphrasant Vinet, que si l'homme doit être à la hauteur de sa tâche, il n'y parviendra qu'en appelant la femme à l'aide, non pas en auxiliaire irresponsable mais en collaboratrice confiante et loyale parce que son égale ?

Le Comité de l'Association genevoise pour le Suffrage féminin.

Les femmes au Gouvernement

En Grande-Bretagne

Le numéro du 15 juin du *Catholic Citizen*, qui nous est parvenu dans le courant d'août, annonce que Miss Ellen Wilkinson, la députée travailliste bien connue, a été nommée Secrétaire d'Etat au Ministère des Pensions, et que Miss Florence Horsbrough, que nous avons souvent vue à Genève, a conservé son poste de Secrétaire d'Etat au Ministère de la Santé publique.

D'autre part, le Ministère du Ravitaillement a nommé une Commission consultative dont font partie toutes les femmes parlementaires pour étudier avec lui les moyens de recueillir et d'utiliser les débris de tout ordre.

Un essai de „culture maternelle" dans une école supérieure de jeunes filles

« C'est dans le repos qu'est l'action — et dans l'action qu'est le repos » dit quelque part la *Baghavad Gita !* Il en fut sans doute ainsi pour le cours improvisé avant les vacances d'été pour les sections supérieures de l'Ecole secondaire des jeunes filles de Genève: si l'initiative, née de l'éventualité de l'arrivée de réfugiés et d'évacués à Genève, a été réalisée avec une surprenante rapidité, c'est que, depuis plusieurs années, au fond de plusieurs esprits, l'idée mûrissait silencieuse, mais ardente. Un jeune directeur, ouvert à tout appel d'une intéressante actualité, une femme de science et de cœur prête à mettre toute son expérience au service de cet appel: et voilà.

En 1918 déjà, il est vrai, lors de la précédente guerre, sous l'impulsion de Mme Artus, alors professeur de dessin, une initiative analogue s'était ébauchée. Les moyens en étaient limités, mais l'enthousiasme avait été très grand avec lequel toute une « volée » de jeunes filles avait répondu à cet appel. Quelle étape franchie, cependant, entre cette ébauche, et ce qui vient de se passer !

En juin dernier, à la suite des circonstances que l'on sait, le besoin d'entr'aide fut si pressant, que la direction de l'Ecole secondaire des jeunes filles et les élèves elles-mêmes envisagèrent la possibilité d'une collaboration. Et le nombre de ces bonnes volontés, comme leur inaptitude à fournir rapidement un travail de valeur montrèrent la nécessité d'une initiation ordonnée, qui leur permettrait de prendre mieux conscience de l'aide qu'elles pouvaient offrir et d'être plus sûres de pouvoir accomplir les services qu'elles accepteraient de rendre. C'est pourquoi, à la demande de la direction, Mme le Dr. Golay élabora rapidement un programme admirable pour un cours de deux semaines, où alterneraient l'étude théorique et le travail pratique, en vue de permettre aux élèves de donner des soins aux enfants, de s'occuper dans des garderies d'enfants, et de remplacer dans diverses œuvres d'autres femmes appelées ailleurs par les nécessités de l'heure. De précieux concours furent immédiatement promis ou mêmes offerts (Mlles Audemars et Lafendel pour tout ce qui concerne l'étude du petit enfant, Mlle Dunant pour les jeux de plein air, MM. Piaget et Rey, professeurs à l'Institut J.-J. Rousseau, un groupe de samaritaines, Mme le Dr. Golay elle-même (puériculture), plaçant ainsi ce cours sur un plan éducatif et pédagogique de valeur. Plusieurs œuvres de protection de l'enfance (pouponnières, crèches, asiles) prêtèrent leur concours pour l'organisation du travail pratique, si bien que cette élite enthousiaste et généreuse entraîna nos jeunes filles à sa suite durant ces deux semaines, très vite passées.

L'on ne peut prétendre tout enseigner en deux semaines. Mais le vrai but à atteindre dépassait celui de ce cours si rapide: ouvrir à nos élèves de multiples perspectives sur l'horizon féminin; éveiller en elles la mission maternelle, créatrice de vie véritable, où que ce soit qu'elle s'accomplisse ; leur faire comprendre l'union si nécessaire de l'amour et de la science autour de l'enfant, en vue de l'épanouissement de son être ; créer en elles le désir d'une discipline et d'une maîtrise de soi indispensables à toute vie utile ; leur permettre ainsi de prendre contact avec la tâche constante, lourde mais joyeuse, des œuvres de protection de l'enfance ; et leur révéler la réalité sociale et ses besoins immenses inconnus à la plupart de nos jeunes filles. Cette initiation, nous tenons à le dire, s'accomplit déjà chez nous depuis vingt ans, sous une forme différente, par les cours donnés par Mme le Dr. Golay, et plus récemment par ceux de Mlle B. Richard, juge à la Chambre pénale de l'enfance ; mais ces cours sont réservés à celle des sections de l'école qui ne prépare pas aux examens de la maturité, et toute une catégorie d'élèves en est ainsi privée.

Enumérer les sujets traités dans ce cours serait

MUSICIENNES SUISSES

Cliché Mouvement Féministe
H. TEYSSEIRE-WUILLEUMIER
(Voir article en feuilleton)

A toutes celles de nos amies féministes, exilées, réfugiées, ou plongées dans le chagrin et l'angoisse, sous les yeux desquelles ce numéro de notre journal peut tomber,
Tous nos messages de sympathie et d'affection.

LE „MOUVEMENT FÉMINISTE".